

FRA

version 4 (30 août 2022)

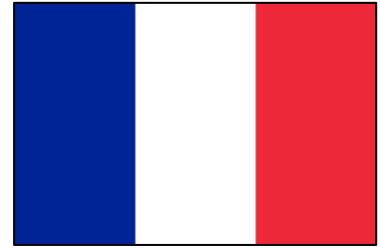
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR L'UE

1. Équipement de protection individuelle : mitaines et gants JokaSafe avec surface granuleuse.
2. Nom et adresse du fabricant : Jokasafe Oy, Pukkilantie 28, 62500 Evijärvi, Finlande.
3. La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.
4. Objet de la déclaration : le gant JokaHold représenté sur la photo montre un exemple de produit JokaSafe avec une surface granuleuse. Ces produits sont fabriqués sous forme de mitaines et de gants, et peuvent aussi être équipés d'une doublure en fourrure synthétique.
5. L'objet de la déclaration décrite plus haut est conforme à l'Annexe II du Règlement (UE) 2016/425 harmonisant la législation européenne relative aux équipements de protection individuelle.
6. Références aux normes harmonisées concernées utilisées pour la déclaration de conformité : EN 420:2003+A1:2009, EN ISO 374-1:2016 Type A, EN 388:2016, EN 511:2006 et EN ISO 374-5:2016.
7. Le Finnish Institute of Occupational Health, organisme notifié n° 0403, Topeliuksenkatu 41 B, 00250 Helsinki, Finlande, a procédé à l'examen de certification UE (Module B) et établi le Certificat n°18A0504XHS01.
8. **L'équipement de protection individuelle est soumis à la procédure d'évaluation de conformité pour le Module C2 sous la supervision du SGS Fimko Ltd., organisme notifié n° 0598.**
9. Signature pour et au nom de l'entreprise Jokasafe Oy:



Evijärvi, 30 août 2022

Karoliina Sulkakoski, PDG



FRA

version 4 (30 août 2022)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR L'UE

1. Équipement de protection individuelle: mitaines et gants JokaSafe avec surface lisse.
2. Nom et adresse du fabricant: Jokasafe Oy, Pukkilantie 28, 62500 Evijärvi, Finlande.
3. La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.
4. Objet de la déclaration : le gant JokaOiler représenté sur la photo montre un exemple de produit JokaSafe avec une surface lisse. Ces produits sont fabriqués sous forme de mitaines et de gants, et peuvent aussi être équipés d'une doublure en fourrure synthétique.
5. L'objet de la déclaration décrite plus haut est conforme à l'Annexe II du Règlement (UE) 2016/425 harmonisant la législation européenne relative aux équipements de protection individuelle.
6. Références aux normes harmonisées concernées utilisées pour la déclaration de conformité : EN 420:2003+A1:2009, EN ISO 374-1:2016 Type A, EN 388:2016, EN 511:2006 et EN ISO 374-5:2016
7. Le Finnish Institute of Occupational Health, organisme notifié n° 0403, Topeliuksenkatu 41 B, 00250 Helsinki, Finlande, a procédé à l'examen de certification UE (Module B) et établi le Certificat n°18A0356MXS01.
8. **L'équipement de protection individuelle est soumis à la procédure d'évaluation de conformité pour le Module D sous la supervision du SGS Fimko Ltd., organisme notifié n° 0598.**
9. Signature pour et au nom de l'entreprise Jokasafe Oy:



Evijärvi, 30 août 2022

Karoliina Sulkakoski, PDG

SIGNATURES**ALLEKIRJOITUKSET****UNDERSKRIFTER****SIGNATURER****UNDERSKRIFTER**

This documents contains 2 pages before this page

Dokumentet inneholder 2 sider før denne siden

Tämä asiakirja sisältää 2 sivua ennen tätä sivua

Dette dokument indeholder 2 sider før denne side

Detta dokument innehåller 2 sidor före denna sida

authority to sign

representative

custodial

asemavaltuus

nimenkirjoitusoikeus

huoltaja/edunvalvoja

ställningsfullmakt

firmateckningsrätt

förvaltare

autoritet til å signere

representant

foresatte/verge

myndighed til at underskrive

repræsentant

frihedsberøvende